

APILOIRE

A.G.O. 2024-02-16

Les adhérents de la coopérative apicole de la Loire ont été convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire le 16 Février 2024 à 16 heures au siège de la coopérative afin de délibérer sur l'ordre du jour.

Cette convocation est parue sous forme d'annonce légale sur le journal « LE PROGRES » en date du 23 janvier 2024.

Selon la feuille de présence, seulement 13 sociétaires se sont présentés pour assister à cette assemblée générale.

Le quorum n'étant pas atteint, cette assemblée n'a pas pu délibérer valablement.

Le Président, Daniel FOURNIER, a donc invité les présents à participer à une deuxième assemblée générale ordinaire le samedi 2 Mars 2024 à 9 heures au Lycée agricole de Précieux.

Chaque adhérent recevra dès ce jour une convocation individuelle soit par courrier postal soit par mail à participer à cette assemblée qui pourra délibérer sans obligation de quorum.

P.J. Justificatif de l'annonce légale et attestation de l'annonce légale.

Le secrétaire

Daniel PETETIN



Le président

Daniel FOURNIER

